



 **COPIE**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

LYON, LE - **1 MARS 2011**
VOS REF Courriers de janvier 2011
NOS RÉF. MI/CR/AR 11-007 et 11-025
CONTACT colonel Marcel ILTIS/Catherine GUILLARD
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr
PIECE(S) JOINTE(S) 1

Monsieur le secrétaire général
Syndicats SUD des sapeurs-pompiers professionnels
et des personnels techniques et administratifs du
SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Divers courriers

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez sensibilisé par courriers du 18 et du 31 janvier 2011 sur le respect de l'interdiction de fumer dans les locaux du SDIS et sur l'aménagement des nouveaux locaux dans le cadre de la restructuration des bâtiments.

En ce qui concerne le premier point, le colonel DELAIGUE a rappelé au directeur concerné par vos remarques, la nécessité de faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux au sein de sa direction (voir PJ).

En ce qui concerne l'aménagement de locaux, les projets en cours sont présentés régulièrement au comité d'hygiène et de sécurité depuis quelques années et je n'ai pas noté jusqu'à ce jour, de remarque de nature à modifier radicalement ceux-ci. Ils sont, par ailleurs, menés pour la plupart d'entre eux en concertation avec les personnels. Les locaux réservés aux services fonctionnels sont, par nature, susceptibles d'accueillir indifféremment tel ou tel service. Néanmoins, les échanges permanents dans ce domaine entre les services du SDIS et les maîtres d'ouvrage aboutiront à l'aménagement de locaux de qualité.

Je resterai, toutefois, à votre écoute au prochain CHS pour tout problème important relatif aux projets d'aménagement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Michel REPELIN
Président du CHS



 **COPIE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHONE**

LYON, LE 17 février 2011
NOS RÉF. MI/CR/AR 2011-025
CONTACT Colonel Marcel ILTIS/Catherine GUILLARD
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr

Monsieur Jean-Paul MARCHINI
Directeur de l'administration et de finances

Interdiction de fumer dans les locaux du SDIS

Suite à une visite au Sévigné le 14 janvier dernier, des représentants du personnel au CHS m'ont informé que l'interdiction de fumer n'était pas respectée dans les locaux de la direction administrative et financière. Cet état de fait avait déjà été signalé lors de la visite organisée dans le cadre de la mise à jour du document unique le 4 mai 2010.

Le président du comité d'hygiène et de sécurité a, par ailleurs, été saisi de ce problème.

Je vous demande donc fermement de veiller, personnellement, à ce que le règlement intérieur soit respecté en ce qui concerne l'interdiction de fumer dans les locaux du SDIS.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental

COPIE À :
Monsieur le président du CHS